

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

0 Réclamation	: contact@mupras.com
0 Prise en charge	: pec@mupras.com
0 Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-772390

144902

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8610

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom : AFIF ABDELKHALEK

Autre :

Date de naissance : 02/11/1970

Adresse : 702, Nassim Istana Casa

Tél. : 0609593197

Total des frais engagés :

1712

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. FILALI ASMA
Ophtalmologiste

A. Aboubakr Al Kadiri Rés. Naïm (Al Amirat)
Imme N°6, 2^{me} Etage Sidi Maarouf - Casa
Tél : 077 30 36 21 / 05 22 97 66 32

Date de consultation : 23/11/2022

Nom et prénom du malade : AFIF. M^{ed} ALi

Age : 12

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

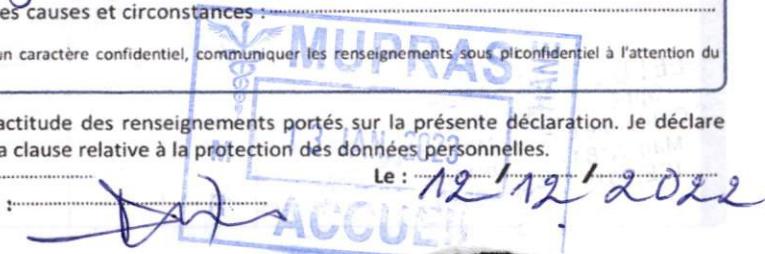
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 12/12/2022



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
LELU OPTIC SARLAU Opticien Optométriste California Galerie Marchande Mag. N° 81 - Casablanca ICE: 001927866000049	29-11-2022			Monture + 20 euros		13.02,00 DH

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Asma FILALI
SPÉCIALISTE EN OPHTALMOLOGIE

Diplômée de la Faculté
de Médecine de Montpellier (France)
Maladies et Chirurgie des Yeux



الدكتورة أسماء الفيلالي
اختصاصية في أمراض و جراحة العيون
خريجة كلية الطب مونبولي فرنسا

ORDONNANCE

AFR 142 AW

Casablanca, le 23/11/22

PRESCRIPTION DES LUNETTES

VISION DE LOIN

O.D : VV

O.G : -0.25

VISION DE PRES

O.D :

O.G :

MONTURES +1000 50mm fers

75,00
Levoflax fes 1 (pt 22)

87,00
Rebedium ep (180) : 1mg / g

162,00



Dr. FILALI ASMAA
Ophtalmologiste
4. Aboubakr Al Kadiri Rés. Naim (Al Amirat)
Im. N° 7, 2^{me} Etage Sidi Maarouf - Casablanca
07 71 30 36 21 / 05 22 97 66 32

Relaxium®

~~150 mg~~

150 mg



2 gélules par jour

magnésium
vitamine B₆

COMPLEXE RELAXANT

LOT : 210343
DLUO : 06/2024
87,00 DH

VOIE ORALE
60 GÉLULES



146-147 Zi. Tit Mellil - Casablanca

Laboratoires Deva Pharmaceutique
J.OUAJDI Pharmacien Responsable

Facture

	Facture N° : 264 Date : 2022-11-29 Client : AFIF MOHAMED ALI	LELU OPTIC Tel:
---	---	--------------------

VS	SPH	CYL	AXE	ADD
VLD	pl			
VLG	-0.25			

N°	Désignation	Qte	PUTTC	MT
1	CRIZAL PREVENCIA UV ORGANIQUES 1.56 ESSILOR	1	475.00	475.00
2	CRIZAL PREVENCIA UV ORGANIQUES 1.56 ESSILOR	1	475.00	475.00
3	MONTURE	1	350.00	350.00

TVA	20%	Total TVA	216.67
Total HT	1083.33	Net à payer	1300.00

Arrêtée la présente facture à la somme :

mille trois cents Dirhams

Mode de paiement : ESPECE

LELU OPTIC ---
IF: 24994075 - ICE: 001927866000049 - RC:392879 - TP:34092526- INPE:095021770 CNSS:5790606

LELU OPTIC SARLAU
Opticien Optométriste
CC California Galerie Marchande
Mag. N°B1 - Casablanca
ICE:001927866000049